

Idée reçue : SE SYNDIQUER, REVIENDRAIT A PRENDRE DES RISQUES POUR SA CARRIERE !

L'ORIGINE DE CETTE IDEE

Les salariés ne savent pas comment fonctionne un syndicat et s'imaginent que la liste des adhérents est plus ou moins connue par l'employeur.

Ils imaginent aussi que si le patron l'apprend, il va en vouloir au salarié.

LE POURQUOI

Il y a d'un côté une appréhension fondée sur une crainte légitime. En effet, le syndicalisme étant perçu comme une forme d'opposition à l'employeur, l'adhésion à une structure qui s'oppose pourrait donc être interprétée comme un acte d'opposition à ce dernier.

Le syndicalisme, bien que reconnu par la Loi, est encore malheureusement l'objet de discriminations dans certaines entreprises. Fort heureusement **cela évolue positivement**, même si des progrès restent à faire en particulier chez certains employeurs réticents au dialogue social.

D'autre part, l'image du mouvement ouvrier est associée à des actes de violence (*en particulier lors de fermetures d'entreprises*) et les médias ne ratent pas l'occasion de relayer ces actions, et ce, en évoquant très peu **tous les accords négociés entre les syndicats et les employeurs dans l'intérêt de tous**.

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Malgré tout, **le fait syndical est de mieux en mieux reconnu** et plusieurs pays européens (*Allemagne, Suède, etc*) font la démonstration au quotidien de l'utilité (y compris sur le plan économique) d'avoir un

véritable dialogue social dans l'entreprise avec les salariés et leurs représentants.

Par ailleurs, il faut savoir que le fichier des adhérents est confidentiel. Seul un juge pourrait le consulter, et encore, sous certaines conditions. Ainsi, même face à un employeur récalcitrant au dialogue social, la CFDT protège ses adhérents.

Il faut noter que l'appartenance à la CFDT est plutôt une protection qu'un risque. En effet, lorsque l'employeur voit un salarié faire valoir ses droits et être défendu par un syndicat réputé constructif mais tenace, il a plutôt tendance à être à l'écoute dans l'intérêt de toutes les parties.

Etre adhérent à la CFDT, **c'est bénéficier aussi d'un accompagnement lors de son parcours professionnel** et voir ainsi ses efforts mieux reconnus par l'employeur.

Être adhérent à la CFDT, c'est également renforcer l'action syndicale et permettre ainsi l'évolution des rapports sociaux dans l'entreprise. **En conclusion, n'hésitez à rejoindre la CFDT en n'oubliant pas que l'union fait la force.**



DES MAINTENANT, CONTACTEZ NOUS !
CFDT DALKIA ILE-DE-FRANCE – <http://cfdt.dalkia.idf.free.fr/index.html>
MÈL : cfdt.dalkiaidf@free.fr – ERIC ARNAUD 06 14 08 17 52